

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 1886-365 ET 2281
PROMULGATION**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1886-365 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier une disposition relative à la démolition d'immeubles; b) modifier une disposition relative aux enseignes animées;*
- Règlement numéro 2281 intitulé : *Règlement sur la démolition d'immeubles;*

et que le 31 mars 2023, un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de ces règlements.

En conséquence, les règlements numéros 1886-365 et 2281 de l'arrondissement de Saint-Léonard sont réputés conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et ils sont entrés en vigueur le 31 mars 2023.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 3 avril 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate